



Envoyé en préfecture le 19/01/2024

Reçu en préfecture le 19/01/2024

Publié le

VILLE DE VANNES (56000)
ID : 056-215602608-20240115-240115H16137H1-AR

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation
CULTURE-EVENEMENTIEL

DECISION DU MAIRE

Vannes Côté Jardin

Tarifs 2024

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2023 fixant pour 2024 l'évolution des tarifs municipaux,

DECIDE

Article 1 : D'appliquer, dans le cadre de l'édition 2024 de « Vannes Côté Jardin », les tarifs concernant les surfaces d'exposition proposées ainsi que les chapiteaux à louer suivants :

Emplacements délimités au sol pour 2 jours		Location chapiteaux pour 2 jours	
9 m ²	40 €	3m x 3m	170 €
15 m ²	60 €	4m x 4m	220 €
25 m ²	110 €	5m x 5m	255 €
50 m ²	220 €		
80 m ²	280 €		

Fait à Vannes, le 15 janvier 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,



Fabien LE GUERNEVE